



OBSERVATOIRE
géopolitique de
l'Indo-Pacifique

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LE TOHU-BOHU DU MONDE

Jean-Marc Regnault / Maître de conférence émérite et
chercheur associé à l'Université de la Polynésie française

Octobre 2025



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Jean-Marc Regnault / Maître de conférence émérite
et chercheur associé à l'Université de la Polynésie
française

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire géopolitique de l'Indo-Pacifique de l'IRIS a pour ambition de constituer une plateforme visible et référencée afin d'accueillir toutes les contributions et les lectures provenant de différentes parties de l'Indo-Pacifique et de disciplines diverses. Elle offre un lieu de production d'analyses et de débats, mais aussi une bibliothèque thématique sur un espace dont la pertinence commence à peine à être discutée.

Cet observatoire est dirigé par **Marianne Peron-Doise**, directrice de recherche à l'IRIS, et s'inscrit dans le cadre du Programme Asie-Pacifique.



PROGRAMME
ASIE-PACIFIQUE

Par son poids économique, démographique et la persistance d'une multitude de défis politiques, stratégiques et sécuritaires, l'Asie-Pacifique fait l'objet de toutes les attentions. Le programme Asie-Pacifique de l'IRIS et son réseau de chercheurs reconnu à l'échelle nationale et internationale se donnent pour objectif de décrypter les grandes dynamiques régionales, tout en analysant de manière précise les différents pays qui la composent et les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Les champs d'intervention de ce programme sont multiples : animation du débat stratégique ; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.

Ce programme est dirigé par **Marianne Peron-Doise**, directrice de recherche à l'IRIS, et **Emmanuel Lincot**, directeur de recherche à l'IRIS et professeur à l'Institut catholique de Paris.

« À Tahiti, la rhétorique paradisiaque est entretenue par des professionnels de la mystification au point de devenir une réalité acceptée sans critique par beaucoup qui y croient ou font semblant d'y croire... ».

Patrick Cerf¹

La citation ci-dessus - qui émane d'un gynécologue et anthropologue - vise avant tout le mythe de la vahiné, mais pourrait être étendue à la Polynésie française tout entière, voire à l'Océanie en général. Les touristes reprennent spontanément la phrase du navigateur espagnol Quiros en 1614 : « j'ai découvert un paradis terrestre »². Les Océaniens vivent dans cette ambiguïté du paradis et de sa réalité.

Les collectivités françaises du Pacifique ne dérogent pas à un climat délétère qui touche l'ensemble de l'Outre-Mer français : crises internes, relations difficiles avec le gouvernement central et positionnement délicat dans les enjeux géopolitiques et géostratégiques (qu'ils soient vus de Paris ou de chacune des « capitales » ultramarines)³. Pratiquement aux antipodes de la France continentale, l'Océanie n'est plus « le continent oublié » de Jean-Marie Le Clézio⁴. Elle est même de plus en plus convoitée⁵. L'avancée de la Chine est sensible : « l'aide chinoise à destination des nations insulaires du Pacifique pour des projets d'infrastructures est repartie à la hausse », constatait l'Institut australien Lowy en novembre 2024. Pékin suscita l'émoi dans le Pacifique Sud en septembre 2024 lorsqu'un missile balistique intercontinental lancé par son armée et équipé d'une ogive factice tomba près de la Polynésie française.

La Polynésie française comporte 118 îles et atolls sur plus de 5 millions de km². Les îles sont fragiles (surtout les atolls) et menacées par la montée et la salinité des eaux, l'érosion et les changements climatiques. La gestion de cette immense étendue est une difficulté majeure

¹ Patrick Cerf, *La domination des femmes à Tahiti. Des violences envers les femmes au discours du matriarcat*, Papeete, Au Vent des Îles, 2007, 524 p.

² Annie Baert, *Le Paradis Terrestre, un mythe espagnol en Océanie. Les voyages de Mendana et Quiros, 1567-1606*, L'Harmattan, 1999, 352 p.

³ Ces considérations se confirment dans trois analyses récentes que nous avons proposées :

a) « Les Outre-Mers dans la stratégie Indo-Pacifique de la France », *Revue internationale et stratégique de l'IRIS*, pp. 83-91, n° 129, 2023 (en collaboration avec Raihaamana Tevahitua).

b) « Le poids de l'histoire coloniale et des essais nucléaires en Océanie : obstacles au consentement à l'Indo-Pacifique », Tribune (T 1589) de la *Revue de Défense nationale*, 3 avril 2024.

c) « Collectivités françaises d'Océanie : une forme sous-estimée d'émancipation », *Politique étrangère* (IFRI), 2025/1, pp. 61-72.

⁴ Jean-Marie G. Le Clézio, *Raga, approche du continent invisible*, Le Seuil, 2006.

⁵ Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault (dir.), *L'Océanie convoitée*, Api Tahiti éditions/CNRS, 2017 et *L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie*, Api Tahiti éditions/SFHOM, 2021, 356 p.

pour la France et les autorités locales, surtout quand on considère que la population totale d'environ 280 000 habitants est fortement dispersée.

Fondamentalement, une collectivité d'Outre-Mer (COM) autonome (improprement, mais couramment appelée « pays ») comme la Polynésie est, certes française, mais ce serait une erreur de la considérer comme telle sans prendre de multiples précautions. Dans un ouvrage pour présenter la COM au public étranger à celle-ci, nous avons conçu deux parties : la première, qui touche aux institutions, s'intitule « La Polynésie française est-elle française ? » (dans chaque chapitre cette question est en filigrane) et la deuxième s'intitule « Une société polynésienne » qui mesure la différence économique, sociale et culturelle avec l'Hexagone⁶.

La population diffère de celle de la Nouvelle-Calédonie (avec ses deux groupes ethniques distincts, même si de nombreuses minorités sont présentes), car en Polynésie, les Polynésiens, généralement très métissés, sont très largement majoritaires. Il y a des minorités plus ou moins bien intégrées (Européens et Asiatiques qui ont dominé culturellement et économiquement, mais c'est de moins en moins vrai) et des fonctionnaires d'État provisoirement affectés. Une remarque s'impose, celle de la désignation des habitants. En effet, l'appellation *Mā'ohi* s'est substituée dans une partie de la population à celle de « Polynésien ». Elle présente l'avantage d'être un terme autochtone. Si celui-ci a d'abord été utilisé par les indépendantistes, il tend à se généraliser⁷. La revendication d'identité que sous-tend le mot *Mā'ohi* transcende de plus en plus les idéologies.

Par exemple, à l'ONU, l'ancien président Édouard Fritch remarquait en 2016 : « En tant qu'autonomistes, nous sommes parfaitement conscients que notre histoire n'est pas celle de la France ; que notre mode de vie océanien et tropical, n'est pas celui de la France européenne. Il y a simplement le fait que les autonomistes ont une approche et une vision réaliste de leur pays face à l'interdépendance des nations et à la mondialisation des échanges ».

On touche là à la réalité. Qu'on les appelle Polynésiens ou *Mā'ohi*, les habitants ont le sentiment d'être un peuple. La Constitution de 1946 et celle de 1958 (dans sa version originale) évoquaient les peuples d'Outre-Mer. De Gaulle, en 1966, à Tahiti, distinguait « le peuple de France et le peuple d'ici ». Or, en 1991, le Conseil constitutionnel établit qu'il n'existait que le peuple français. La révision constitutionnelle de 2003 disposa que « la République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». Passer de peuple à population a été considéré

⁶ Jean-Marc Regnault, *Tahiti, tu connais ?* Api Tahiti éditions, 2023, 196 p.

⁷ L'ancien président autonomiste, Édouard Fritch, présentait ses vœux en s'adressant au peuple *Mā'ohi*. L'Église protestante s'appelle désormais l'Église protestante *Mā'ohi* (et non plus Église évangélique de Polynésie française).

en Polynésie comme une régression, même si les ressortissants peuvent chercher à devenir une nation puisque subsiste le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁸.

Cette recherche d'identité très caractéristique a été accompagnée, voire précédée par des revendications statutaires, soit en faveur de l'autonomie, soit en faveur de l'indépendance. Depuis 1977 des statuts accordent aux autorités locales des compétences de plus en plus élargies, ou des compétences partagées (parfois sources de conflits) y compris dans le domaine régalien des relations extérieures (voir note 3 c). Si on y ajoute la spécialité législative⁹ qui fait par exemple que la loi de 1905 sur la laïcité ne s'y applique pas, il apparaît alors que la Polynésie française ne se reconnaît qu'en partie dans le droit français. Elle dispose d'une assemblée qui légifère, d'un gouvernement avec un président et des ministres qui dirigent le « pays » dans un cadre de plus en plus différent de la gouvernance de l'Hexagone tout en devant respecter les principes généraux du droit et la Constitution.

Le désintérêt des électeurs pour les élections nationales est patent. En 2022, seul le tiers d'entre eux s'est exprimé (voir note 3a). Les élections dites « territoriales » suscitent davantage d'attention. En 2023, le parti indépendantiste avec 44 % des voix a obtenu 38 sièges sur 57 grâce à une loi électorale de 2011 censée empêcher ce parti d'obtenir la majorité (phénomène bien connu, les lois électorales se retournent contre leurs inspireurs). La prime majoritaire a donc bénéficié au *Tavini* alors que les autonomistes partaient divisés. De plus, la campagne électorale mit en relative sourdine le thème de l'indépendance au profit d'une critique du mode de gestion du gouvernement autonomiste au pouvoir de 2013 à 2023. La question de l'indépendance n'est donc pas à l'ordre du jour, même si le gouvernement et l'assemblée (cette dernière d'ailleurs avec plus de pugnacité que le premier) tentent d'y préparer la population. Le président Moetai Brotherson, à peine élu, mit les points sur les i devant la presse : « On a un PIB qui est à peu près de 660 milliards de francs CFP¹⁰ et des transferts de l'État de 240 milliards. Comment se substituer à ces transferts ? Si on n'y arrive pas, il sera difficile de convaincre qu'on peut être indépendant... ».

Or, la dépendance financière de l'État ne tend pas à diminuer. Elle est pourtant niée par ceux qu'on appelle les internautes, fort nombreux, qui contestent que la France soutienne le « pays », mais qu'elle l'exploiterait et le dépouillerait. Du côté de certains responsables indépendantistes, le langage est ambigu. Par exemple, l'ex-sénateur Richard Tuheiva mentionna l'opacité sur les transferts financiers de l'État (on n'est pas loin des thèses

⁸ Voir la notice de Mathieu Carnamia (« Populations d'Outre-Mer »), in *Dictionnaire juridique des Outre-Mer*, LexisNexis, 2021, pp. 440-444.

⁹ Voir la notice de Tiphaine Rombauts-Chabrol (« Spécialité législative »), in *Dictionnaire juridique des Outre-Mer*, LexisNexis, 2021, pp. 504-507.

¹⁰ Le franc CFP a été instauré en 1945. Il a aujourd'hui une parité fixe avec l'Euro (1€ = 119,322 F CFP).

complotistes) : « On sait combien il arrive (223 milliards en 2024), mais on ne sait pas combien il repart, peut-être subtilement dans le cadre d'une économie circulaire qui n'est pas connue par les Polynésiens¹¹. »

Quant au président du *Tavini*, Oscar Temaru, seule l'indépendance tirerait la Polynésie du mal développement maintenu volontairement par Paris. Pour lui, le « pays » dispose de ressources minières dans les grands fonds marins que l'on pourrait exploiter « jusqu'à ce que chaque famille polynésienne soit milliardaire »¹². Cela sous-entend que le président Macron - qui avait mis en garde les Polynésiens sur les investissements chinois - freinerait le développement économique avec son moratoire sur les ressources des profondeurs. La revendication indépendantiste s'accompagne aussi de chimère : espérer encore que le Comité de décolonisation de l'ONU serait capable de forcer le destin du *Fenua*, ou que le « groupe de Bakou » pèserait dans les relations internationales. Naturellement, l'espoir en l'ONU fait sourire les autonomistes, lesquels se scandalisent de compromissions avec l'Azerbaïdjan (rejoints du reste par quelques indépendantistes).

À travers ces réflexions ressortit l'idée que la présence française n'est pas indispensable, voire néfaste. Imaginer que cet état d'esprit serait l'apanage d'une branche « dure » indépendantiste serait oublier le tropisme chinois qui déborde de ce courant. Lorsque l'Université de Polynésie organisa un colloque sur l'Indo-Pacifique et les Nouvelles routes de la soie en 2019¹³, le président Fritch fit part de son embarras. Il ne souhaitait pas « opposer ou mettre en compétition les initiatives de la Route de la soie et l'axe Indo-Pacifique ». D'une façon générale, le concept d'Indo-Pacifique ne semble pas intéresser les électeurs et les responsables politiques (note 3a) bien que la presse fasse état des volontés chinoises de contrôler toujours davantage la région océanienne. Une anecdote significative le prouve. Lors des Jeux du Pacifique, fin 2023, les jeunes sportifs furent éblouis par les stades et les installations construites par la Chine aux Salomon.

Le plus étonnant dans la classe politique locale, c'est son absence de prise de conscience que le monde a changé et que tout rocher qui émerge un tant soit peu de l'océan devient un enjeu mondial. Avant de quitter la Polynésie, fin août 2025, le haut-commissaire Éric Spitz avertissait : « L'indépendance est une notion dépassée [...]. Le vrai clivage n'oppose pas autonomistes et indépendantistes. La Polynésie est magnifique, mais elle souffre d'inégalités

¹¹ *Tahiti-Infos*, 25 mai 2025.

¹² *Tahiti-Infos*, 11 juin 2025.

¹³ Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault (dir.), *L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie*, Api Tahiti éditions/SFHOM, 2021, 356 p.

sociales trop marquées. Le débat public devrait porter sur la répartition des richesses, la santé, le logement et la cherté de la vie ».

Il rappela certains chiffres inquiétants. Les violences intrafamiliales atteignent un niveau cinq fois supérieur à l'Hexagone, souvent sur fond d'alcool ou de drogue¹⁴. Les routes sont endeuillées par des accidents mortels de deux-roues, liés aux mêmes causes. Il aurait pu y ajouter le fléau du diabète qui touche plus de 25 % de la population et est en hausse chaque année, sans compter l'obésité (50 % de la population). Pour lui, ces urgences sociales devraient occuper le cœur des préoccupations politiques.

Autrement dit, les problèmes vitaux qui ressortissent exclusivement des compétences locales - l'État ne pouvant plus intervenir dans ces domaines - passeraient au second plan quand la revendication statutaire (y compris chez les autonomistes) occupe tant d'énergie. Cette incongruité s'explique par le fait - en Polynésie comme ailleurs - que la décolonisation est « une histoire sans fin »¹⁵ selon l'expression de Jean-Pierre Rioux et en conséquence, par le poids de l'Histoire.

En effet, les traités qui permirent à la France de s'installer en Océanie le furent par la contrainte et/ou des malentendus (pour ne pas dire mensonges). Des résistances éclatèrent, parfois violentes, et furent le fait des autochtones d'une part, des colons d'autre part qui s'opposèrent souvent à l'appareil colonial. Cet appareil tint fort peu compte des besoins du peuple autochtone, tout simplement par manque de connaissance des particularités de ce dernier. En 1940 encore, le gouverneur de Curton nommé par De Gaulle déplorait qu'il existât de fait « une ségrégation » entre le peuple polynésien et ceux qui détenaient le pouvoir. L'après-guerre ne confirma pas les promesses du préambule de la Constitution. Si la loi-cadre Defferre¹⁶ apporta une avancée en matière de décolonisation, De Gaulle s'empressa de la supprimer dès son retour au pouvoir, à contrecourant de ce qu'il proposa aux anciennes colonies d'Afrique. Pour quelle raison ? N'était-ce pas pour préparer les essais nucléaires ?¹⁷.

« Les trente nucléaires » (1966-1996) alimentent, plus le temps passe, les critiques et la méfiance à l'égard de la France. Certes, le mythe « des essais propres » – dénoncé dans un premier temps par les mouvements antinucléaires – s'est effacé peu à peu avec l'ouverture

¹⁴ Le 6 septembre 2025, des marches contre la drogue et la toxicomanie ont rassemblé des milliers de personnes à Tahiti et dans les îles. Le gouvernement local a annoncé des mesures contre ces fléaux.

¹⁵ Jean-Pierre Rioux, « La décolonisation, cette histoire sans fin », *Vingtième Siècle*, 2007/4, p. 225 à 234.

Sémir Al Wardi, « La Polynésie française est-elle une colonie ? », *revue Outre-Mers*, 2018/1, pp. 235-254.

¹⁶ Article « loi-cadre », in *Dictionnaire juridique des Outre-Mers*, LexisNexis, 2021, pp. 326-329.

¹⁷ a) Jean-Marc Regnault, *Le nucléaire en Océanie. Histoire des essais atmosphériques (1946-1974)*, Api Tahiti éditions, 2023, 252 p.

b) Documentaire réalisé par Lionel Boisseau, *De Gaulle : la bombe à tout prix*, diffusé sur France 5, le 7 septembre 2025.

même partielle des archives et les déclarations des responsables politiques (Christian Estrosi dès 2007, Hervé Morin lors des débats sur la loi éponyme, les déclarations de François Hollande et Emmanuel Macron). Aujourd'hui, il n'y a plus guère de défenseurs des essais propres. Ceux qui l'avaient été estiment maintenant avoir été trompés.

La bataille continua cependant autour du thème de l'innocuité des essais. Régulièrement, le problème des retombées se pose en fonction de publications plus ou moins partiales, par exemple ces deux publications opposées :

- Sébastien Philippe et Tomas Statius, *Toxique, enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie* (Paris : PUF et Disclose, 2021) : 184 pages¹⁸.
- CEA, *Les essais nucléaires en Polynésie française. Pourquoi, comment et avec quelles conséquences ?* (Paris : CEA, 2022), 138 pages.

Récemment, les travaux de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à la politique française d'expérimentation nucléaire (rapport 1558, déposé le 10 juin 2025) dont la députée indépendantiste Mereana Reid-Arbelot prit l'initiative, a relancé surtout les demandes de réparations de l'État.

Sur cette question, le haut-commissaire Éric Spitz souligna des avancées dans l'indemnisation des victimes, mais pointa un désaccord majeur avec certaines revendications : faut-il indemniser tous les cancers apparus depuis 1985, ou seulement ceux reconnus par le comité d'indemnisation, le CIVEN ? Pour lui, la justice doit s'appuyer sur des critères objectifs, sous peine de diluer la réparation due aux victimes.

Une question capitale n'a toujours pas été tranchée : celle de la transmission intergénérationnelle des effets radio-induits. La plupart des antinucléaires soutiennent celle-ci, exemples à l'appui, tandis que la plupart des scientifiques mettraient plutôt en doute cette transmission ou se réfugierait devant l'impossibilité politique d'études sérieusement construites.

Cette mémoire du nucléaire entretient le ressentiment à l'égard de l'État, surtout chez les indépendantistes, avec toutefois des évolutions. Par exemple, la représentante du *Tavini* à l'assemblée (il est vrai, marginalisée au sein de son parti) Hinamoeura Morgant-Cross, qui souffrit d'une maladie qu'elle présenta comme radio-induite, invite à ne pas avoir de colère contre la France, les essais ayant eu lieu dans un contexte particulier¹⁹.

¹⁸ Curieusement cet ouvrage édité aux PUF ne comporte aucune bibliographie, ce qui explique sans doute la méconnaissance profonde des auteurs sur l'Histoire et la société polynésiennes.

¹⁹ Émission *Manava*, sur la chaîne locale TNTV, 29 août 2025.

Ce ressentiment se traduit également à l'égard de la notion d'Indo-Pacifique qui pose de nombreuses questions. Ne serait-elle pas une nouvelle « raison d'État » qui servirait de prétexte pour ne pas achever la décolonisation ? La France a-t-elle les moyens militaires de sa diplomatie ? Les avertissements des amiraux, Commandants supérieurs des forces françaises dans le Pacifique, qui prévoient un conflit majeur dans un avenir proche dans la région (le problème de Taïwan essentiellement) sont-ils pris au sérieux ?

Le concept d'Indo-Pacifique est fragilisé à la fois par l'affaiblissement du président de la République et des gouvernements et par la situation en Nouvelle-Calédonie. Concernant cette dernière, Sébastien Lecornu, ancien ministre de l'Outre-mer nommé Premier ministre, a laissé une image défavorable auprès du FLNKS, ce qui est susceptible de raviver les rivalités ethniques et politiques. Il lui est reproché d'avoir abandonné la neutralité habituelle de l'État, notamment lorsqu'avant le troisième référendum (qui fut boycotté par le FLNKS), son ministère publia un document établissant ce qui surviendrait en cas d'indépendance ou de refus de celle-ci. Il ressortait que l'indépendance était présentée défavorablement. Le ministre se rapprocha ensuite de Sonia Backès, l'élue très défavorable à l'émancipation²⁰.

Les deux collectivités françaises d'Océanie ont traditionnellement regardé les avancées statutaires accordées à l'une ou à l'autre, pour les revendiquer pour elles-mêmes. Quant à l'État, pendant les essais nucléaires, il chercha à contenir les revendications statutaires calédoniennes afin de ne pas « donner des idées » aux Polynésiens, politique menée jusqu'en 1976. Depuis l'Accord de Nouméa de 1998, les gouvernements centraux séparent bien les statuts réciproques, celui de la Calédonie étant censé engager une décolonisation, qu'ils estiment inadéquate en Polynésie. Le nouveau haut-commissaire Alexandre Rochatte vient de rappeler que, pour l'État, la Polynésie n'est plus une colonie. À l'appui, il avance que la COM a un gouvernement et une assemblée à dominante indépendantiste.

La population polynésienne comme les dirigeants politiques suivent de près les événements survenant sur le *Caillou*. Le président Brotherson avait proposé sa médiation en mai 2024, mais le gouvernement central n'a pas donné suite. Les Polynésiens craignent une « contagion » des revendications et une immigration calédonienne (une forte minorité polynésienne y est installée) qui, pour le moment, reste très limitée. Pour les autonomistes, les émeutes sont bien évidemment condamnables. Les indépendantistes sont quelque peu embarrassés pour les approuver ou les désapprouver et les mettent sur le compte de l'État qui aurait déchiré l'Accord de 1998. Le chef du *Tavini* a réitéré son soutien à l'Union

²⁰ Voir la rétrospective de cette période : *Les Nouvelles calédoniennes*, 10 septembre 2025. Notons que du côté des anti-indépendantistes, l'État n'était pas neutre depuis l'Accord de Nouméa.

calédonienne qui refuse l'accord de Bougival (alors qu'une aile du FLNKS accepte d'en discuter). C'est l'occasion pour une partie des indépendantistes polynésiens de rappeler que seule l'ONU pourrait apporter une solution dans les deux collectivités. Quant au président Brotherson, il joue sa propre partition en indiquant que la France aurait « une chance de se réinventer grâce à la décolonisation en Nouvelle-Calédonie » et en étendant ce schéma à la Polynésie²¹.

L'instabilité politique à Paris ne donne guère de visibilité sur l'avenir calédonien et touche même la Polynésie. Par exemple, le 27 août 2025, l'assemblée locale adopta la création d'une aire marine protégée sur un million de km². Le président Brotherson fit valoir que, s'il n'avait pas « de sympathie particulière » pour le président Macron, il se félicitait des positions de ce dernier « qui a affirmé son opposition à l'exploitation des minerais sub-océaniques ». Il faut donc que la Polynésie se presse d'adopter ces dispositions pour la ZEE dans la crainte des élections nationales de 2027.

Malgré les problèmes que nous avons soulevés, la France continue à adopter des budgets significatifs pour les Outre-Mer et à renforcer la flotte en Polynésie pour une meilleure surveillance de la ZEE, des possibilités d'interventions plus rapides et améliorer ses capacités de projection dans la région.

De son côté l'Union européenne a pris conscience que les PTOM (qui ne font pas partie intégrante de l'UE) sont bien moins traités que les RUP, car elles reçoivent moins de subventions et d'aides diverses. Néanmoins, l'apport n'est pas négligeable et début septembre 2025, l'UE a annoncé doubler ses financements. Elle veut être davantage présente dans le contexte tendu qui prévaut maintenant avec l'avancée chinoise.

Elle s'estompe progressivement, cette image traditionnelle qui présentait le Polynésien tentant de résoudre les problèmes, soit en invoquant le Ciel, soit en jouant du *ukulele* (voire les deux en même temps). Peu à peu, comme tous les Océaniens, il prend conscience qu'il est partie prenante du tohu-bohu du monde.

²¹ Déclaration à *New Zealand Pacific Radio*, 10 septembre 2025.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
ASIE-PACIFIQUE



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.